

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : École d'arts plastiques – Régie du Centre d'Art Contemporain (CAC), réduction ponctuelle sur les tarifs des livres et œuvres d'artistes.

Mesdames, Messieurs,

Créé en mai 2010 le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé a pour projet artistique et culturel de :

- sensibiliser et accueillir les publics*
- soutenir la création en relation avec les artistes (commande, production, exposition)*
- développer des résidences*
- mettre en place une politique éditoriale et de communication*
- enrichir le fonds de l'artothèque*
- mettre en oeuvre des actions de sensibilisation en direction des différentes composantes du public en lien avec l'école d'arts plastiques.*

Lors des résidences, les artistes réalisent une ou des œuvres vouées à enrichir le fonds de l'artothèque communautaire.

En ce qui concerne les éditions de livres d'artistes, le programme s'articule autour de deux types de publications :

- des catalogues qui rendent compte d'un travail de création effectué au CAC (appelé livre d'artiste),*
- des catalogues sur une exposition thématique collective ou monographique (exposition d'un seul type d'imprimé).*

Par ailleurs, deux associations satellites de l'école d'arts plastiques "Cardinaux" et "Les amis de l'artothèque" ont fait don à la CAPC en 2012 d'un grand nombre d'oeuvres et de livres d'artistes.

Afin que, dans le cadre du Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, la collectivité puisse proposer un tarif promotionnel pour les fêtes de fin d'année et ainsi faire découvrir l'art contemporain à un public toujours plus large, il est proposé une réduction de 30% sur les tarifs en vigueur des oeuvres et livres édités avant 2014 ainsi que ceux disponibles suite aux dons des 2 associations. Cette offre sera mise en oeuvre sur la période allant du 1er octobre 2014 jusqu'au 15 janvier 2015.

** * * * **

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 septembre 2014

n° 26

page 2/2

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont l'École d'Arts Plastiques,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 6 du bureau communautaire du 3 mai 2010 créant le Centre d'Art Contemporain –Ateliers de l'Imprimé,

VU les délibérations des conseils communautaires n° 18 du 28 juin 2010, n° 15 du 13 décembre 2010, n°19 du 18 avril 2011 et n° 21 du 17 octobre 2011, relative à l'édition de livres et oeuvres d'artistes dans le cadre de la régie du Centre d'Art Contemporain,

VU la délibération n° 22 du conseil communautaire du 3 décembre 2012 relative à la vente de livres et œuvres d'artistes suite aux dons des associations « Cardinaux » et « Les Amis de l'Artothèque »,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les tarifs des œuvres et des livres du centre d'art contemporain – Ateliers de l'Imprimé afin de valoriser ces collections auprès du public,

Le bureau de communauté, ayant délibéré, décide :

- de valider la réduction de 30% des tarifs de vente des livres et œuvres d'artistes pour la période déterminée allant du 1er octobre 2014 au 15 janvier 2015 selon la liste ci-jointe,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le produit de la vente sera enregistré sur la ligne 312.2/7088/5120.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/09/14 n° 7653
Publié au siège de la CAPC, le 17/09/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER